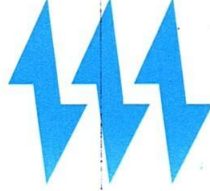


SOMELEC

SOCIÉTÉ MAURITANIENNE D'ELECTRICITÉ
SOCIÉTÉ AU CAPITAL DE 14 736 416 590 MRU
Siège social: Ilot "C" - Lot n°121 - Avenue Boubacar Ben Amer
Ksar - Nouakchott - Mauritanie
BP: 355 - Tél: (00222) 45 25 67 83 / Fax: (00222) 45 25 39 95
R.C.: N°35699 / NIF: 30500075
E-mail: somelec@somelec.mr



ش. م. ك

الشركة الموريتانية للكهرباء
شركة رأسمالها: 14 736 416 590 أوقية
المقر الرئيسي: حي "سي" رقم 121 شارع بوبكر بن عامر
لكصر - نواكشوط - موريتانيا
ص.ب: 355 - هاتف: 45 25 67 83 / فاكس: (00222) 45 25 39 95
السجل التجاري: رقم 35699 / التعريف الضريبي رقم: 30500075
البريد الإلكتروني: somelec@somelec.mr

Nouakchott, le : 30/06/26 : انواكشوط في:

A.....

Objet : Lettre de Consultation relative à l'acquisition de groupe motopompe immergée , suivant la DA N° 115-11/C-NDB /DP2026 du 14/05/2026

La Société Mauritanienne d'Électricité (SOMELEC) lance une consultation relative à l'acquisition de groupe motopompe immergée pleuger pour centrale de Nouadhibou.

A ce titre, nous vous transmettons ci jointes les spécifications techniques du matériel à commander et vous invitons à formuler votre proposition technique et financière conformément aux termes de la présente consultation.

Votre offre doit tenir compte des conditions suivantes :

- 1) Votre offre technique doit comporter les éléments nécessaires permettant de se prononcer sur l'originalité du matériel proposé et sa conformité avec les spécifications demandées ;
- 2) Votre offre financière doit avoir une validité de 90 jours, doit être libellée en français, et obligatoirement en :
 - a. CIF Nouakchott,
 - b. Seul les fournisseurs étrangers sont autorisés à participer à cette consultation ;
 - c. La pénalité de retard s'éleva à 1/1000ième du montant du marché, par jour calendaire, samedi et dimanche et jours fériés compris . le montant global des pénalités de retard est plafonné à : 10% du montant total du marché.
- 3) Les prix sont fermes et non révisables ;
- 4) Mode de règlement : les montants inférieurs ou égal à 50 000 Euro ou dollar, leur paiement se fera par remise documentaire et les montants supérieurs à 50 000 Euro ou dollar, leur paiement se fera par Lettre de Crédit ;
- 5) Le délai de livraison du matériel à commander doit, être précisé les livraisons et les réceptions partielles ne sont pas autorisées.
- 6) **Les offres doivent être soumises en deux exemplaires : une copie électronique et une copie physique:**

Direction Centrale des Approvisionnements et Moyens généraux
Direction des Achats et Approvisionnements
SOCOGIM KSAR, Siège social : Ilot C - Lot n°121-Avenue Boubacar Ben Amer
Nouakchott - Mauritanie - BP 355, Tél : +222 45 25 42 80
Consultation pour l'acquisition de matériel de la (DA N 115-11/CNDB/DP/2026 du 14/05/2026)

Elles doivent être déposées sous peine de rejet au plus tard le **Mardi 14/07/2026 à 12heures TU**, à la Direction Centrale des Approvisionnements et des Moyens Généraux à l'adresse indiquée ci-dessus ou par e-mail à l'adresse suivante somelec.dcamg@gmail.com. Toute offre parvenue après cette date et heure sera rejetée

L'ouverture des offres sera faite immédiatement en présence des soumissionnaires qui souhaitent y assister les

Pour toute demande d'information, vous pouvez vous adresser à l'e-mail ci-dessus auquel doit parvenir questions au plus tard cinq jours avant la clôture des réceptions des offres.

Meilleures salutations.

La Directrice Central des Approvisionnements et Moyens Généraux

AZZA EL GHOTOB MOMA



SPT/Groupe-SOMELEC
DCPT/ DP / DGET
CENTRALE DE NOUADHIBOU
UR : 40A

⇒ DTA
P. traheurs
Any 15
06
28

DAI P. fait &
nécessaire
15
06
28

Nouakchott, le 14/05/2026

DEMANDE D'APPROVISIONNEMENT N° 115-11/CNDB/DP/2026

ENSEMBLE : CIRCUIT EAU DE MER
SECTION : POMPE IMMERGEE (FORAGE)

DA TRES URGENTE

| ITEM | DESIGNATION | QUANTITE | REFERENCE |
|------|--|----------|-----------------------------|
| 01 | GROUPE MOTOPOMPE IMMERGEE PLEUGER N° de série : 1314334501, débit : 200 m³/h HMT : 34 m, Puissance : 30 Kw, Tension : 380 V, Intensité : 63 A, Fréquence : 50 Hz, Vitesse : 2 900 tr/mn | 03 | Type : QN 101-2a + M 8-33-2 |
| 02 | Anode en zinc pour la protection de la pompe | 06 | |

NB : le soumissionnaire doit justifier les conditions ci-après ;

- Avoir une attestation du fabricant des forages.
- Justifier que les pompes sont inox et sont destinées à l'utilisation marine.

Nombre item : 02
CHEF SERVICE E.M

CHEF DEPARTEMENT GESTION
DES ENERGIES THERMIQUES

DIRECTEUR DE PRODUCTION

DIRECTEUR CENTRAL DE
PRODUCTION ET DE TRANSPORT

DIRECTEUR GENERAL

